

Verbatim du conseil municipal d'Ortaffa du mercredi 01/02/2023
Retranscription de l'enregistrement audio

**Présents : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Vanessa Lebreton, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny .*

**DGS : Marie Giné*

**Absents excusés : Mélanie Grolet (Diaz), Xavier Lougarre,*

Raymond Pla demande à la DGS, Marie Giné, de faire l'appel. Elle confirme que le quorum est atteint.

Louis Klee relève l'absence récurrente de Madame Grolet aux séances du conseil municipal et pose la question de la réalité de sa participation.

Raymond Pla répond « ok c'est noté ».

Raymond Pla propose la désignation comme secrétaire de séance de Michel Barcelo. Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Pierre Ortal demande comme à chaque séance qu'il y ait 2 secrétaires de séance.

Raymond Pla passe au vote en demandant qui est contre la candidature de Michel Barcelo.

Louis Klee lui rappelle qu'on lui a posé une question.

Raymond Pla demande que le groupe DMO propose un nom.

Danielle Figuères propose sa candidature

Raymond Pla continue en proposant un vote entre les candidatures soit de Michel Barcelo soit de Danielle Figuères

Louis Klee rappelle que d'un point de vue réglementaire l'une ne peut pas s'opposer à l'autre. Il précise qu'on peut voter pour les 2.

Après s'être entretenu avec la DGS Marie Giné, Raymond Pla propose 1 secrétaire unique de séance avec la candidature de Michel Barcelo.

Pierre Ortal demande à ce que quand la DGS s'exprime, elle le fasse ouvertement. Il reformule la position de Raymond Pla qui ne souhaite pas qu'il y ait 2 secrétaires de séance.

Raymond Pla confirme et considère que Michel Barcelo est élu démocratiquement et à l'unanimité.

Louis Klee pense que Raymond Pla a une méconnaissance totale de la notion de secrétaire de séance. Il lui reproche d'utiliser cette notion de secrétaire comme de quelqu'un qui ne peut lui être que favorable. Cela pose une question de principe de démocratie. C'est une erreur de se conduire de cette manière.

Raymond Pla veut passer à l'approbation des PV des 2 précédents conseils municipaux.

Pierre Ortal demande pourquoi il est indiqué sur l'ordre du jour de la séance en cours, qu'il s'agit d'un conseil municipal d'installation ?

Raymond Pla répond qu'il s'agit d'une erreur et enchaîne pour l'approbation des PV des précédents conseils municipaux. Il commence par celle du 25/11/22.

Pierre Ortal et Louis Klee interviennent précisant que celle du 25/11/22 n'a jamais eu lieu et qu'il s'agit du 15/11/22.

Raymond Pla interroge Marie Giné et confirme l'erreur. Il s'agit bien du CM du 15/11/22.

Louis Klee fait remarquer que nous avons continuellement de petites erreurs factuelles qui peuvent être considérées comme des vices de procédure.

Raymond Pla précise que tous les conseillers ont reçus un PV rédigé par le secrétaire de séance Mathieu Baiges et la DGS et les minutes envoyées par le groupe DMO.

Pierre Ortal précise qu'il s'agit des minutes de l'enregistrement du conseil municipal.

Raymond Pla, « non je dis que c'est 1 minute ». Il demande aux élus s'ils sont contre le projet de PV communiqué par les services de la mairie.

Pierre Ortal demande à Raymond Pla si c'est le même compte rendu que celui présenté lors du CM du 19/12/22 au cours duquel il a avoué qu'il y avait des contenus faux.

Raymond Pla insiste pour le mettre aux voix.

Pierre Ortal demande aux autres élus quelle est la partie qu'ils n'ont pas comprise à la lecture des minutes de l'enregistrement. Il est important qu'un PV n'invente pas des propos et des faits qui n'ont pas été tenus.

Raymond Pla rappelle qu'aujourd'hui c'est lui qui préside la réunion et de ce fait il met aux voix le projet de PV communiqué par les services de la mairie.

Pierre Ortal insiste sur le fait que le PV contient des propos faux.

Raymond Pla confirme et précise que ça permettra au groupe DMO de faire son travail.

Louis Klee indique que désormais nous ferons un recours gracieux contre ces PV parce qu'ils ne respectent pas la réglementation. Il précise qu'il est choquant qu'on soit obligé de se battre sur des principes qui sont édictés par la République. Louis Klee lit un extrait de la réforme en règle des publicités en vigueur de conservations....

Raymond Pla le coupe et demande qui est contre ce PV.

4 CONTRE : Louis Klee, Pierre Ortal, Danielle Figuères, André Girbal,

Raymond Pla demande qui s'abstient ?

Personne ne répond.

Pierre Ortal ne comprend pas comment les 2 nouveaux élus non présents jusqu'à ce jour aux conseils municipaux peuvent voter POUR. N'ayant pas assisté aux séances, il ne voit pas comment ils peuvent juger de la bonne foi de ce PV.

Amélie Delmas répond que, sur la base des éléments qui lui ont été fournis, elle a bien lu le PV et les minutes communiquées. Les ayant comparés, elle n'a pas vu quelque chose qui l'ait gênée énormément.

Pierre Ortal lui rappelle qu'il y a des propos indiqués qui n'ont jamais été mentionnés lors des conseils

Louis Klee insiste sur le fait que Mathieu Baiges l'a reconnu publiquement.

Raymond Pla demande à Amélie Delmas et Rémy David s'ils s'abstiennent ou s'ils votent pour.

Ils confirment leur vote POUR.

10 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Mélanie Grolet (Diaz) et Xavier Lougarre par procuration

Raymond Pla passe à l'approbation du PV du CM du 19/12/22.

4 CONTRE : Louis Klee, Pierre Ortal, Danielle Figuères, André Girbal,

10 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Mélanie Grolet (Diaz) et Xavier Lougarre par procuration.

Pierre Ortal s'interroge sur la bonne foi des personnes absentes aux dernières séances. Il redemande aux élus si tout ce qui est inscrit dans le PV a bien été mentionné aux cours de la séance. Comme par exemple l'exposé que le Maire prétend avoir fait et qui n'apparaît pas dans les minutes de l'enregistrement.

Pour Amélie Delmas ces PV lui semblent cohérents en fonction des informations que la mairie lui a transmises.

Raymond Pla intervient pour dire qu'à partir de cet instant il demande aux élus qui souhaitent prendre la parole de lui demander l'autorisation de le faire.

Le public tout comme le groupe DMO réagissent et s'offusquent.

Raymond Pla demande au public de ne pas faire de bruit.

Louis Klee précise qu'ils doivent rester sages sinon ils risquent d'être expulsés.

11mn38 - Raymond Pla lit les questions demandées par le groupe DMO :

- **Mise à jour du tableau du conseil municipal :**

Raymond Pla indique que ce point est à l'ordre du jour du conseil municipal.

- **Réaffectation ou économies faites grâce au renoncement de leurs indemnités par les conseillers DMO :**

Raymond Pla précise que cette décision est personnelle. Il renvoie au Code général des collectivités territoriales Art L21 23-24 , l'article 25 11-34 et l'article 25 11-35 qui encadrent le montant de ces indemnités. Il conclut : « Je vous laisse faire le calcul pour chacun. »

Pierre Ortal : « C'est-à-dire ? on n'a rien compris... ce n'est pas clair »

Louis Klee explique le point n'est pas réglementaire, mais politique. Nous sommes actuellement dans une situation financière désastreuse, 4 membres du groupe DMO ont renoncé à leurs indemnités. Il demande à Raymond Pla d'avoir le courage de faire en sorte que les 3 autres élus percevant des indemnités fassent le même effort. Si tu n'as pas ce courage là tout le monde jugera...

Raymond Pla répond que tout le monde jugera et fera un bilan de l'action de chaque conseiller.

Pierre Ortal répond « Particulièrement le tien ». Il rappelle que le Code des communes indique que les indemnités que des élus ont renoncé à percevoir restent dans l'enveloppe prévue, au budget, dans le chapitre concernant les indemnités des élus. Nous avons renoncé pour faire des économies compte tenu de la mauvaise situation financière. Nous demandons que cette enveloppe annuelle d'environ 20 K€, soit sortie du chapitre des indemnités et qu'elle soit annulée ou redistribuée dans le budget de fonctionnement.

Raymond Pla confirme que cela sera réaffecté au budget et qu'il n'y aura aucune autre économie faite sur les indemnités perçues par les autres élus.

- **Commission des finances : préparation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022.**

Raymond Pla annonce que la commission des finances sera convoquée normalement avant le conseil municipal qui votera le budget. Nous communiquerons tous les éléments du budget en temps et en heure au moment du vote du budget à l'ensemble du conseil municipal. Aujourd'hui nous n'avons pas tous les éléments et ne pouvons pas aller plus vite.

Louis Klee prend bonne note qu'au 01/02/23, il n'y a donc rien qui soit prêt pour le budget 2023.

Raymond Pla répète que nous n'avons pas tous les éléments.

Pierre Ortal s'étonne qu'alors que l'exercice 2022 se termine nous n'ayons pas tous les éléments.

Raymond Pla confirme que non.

- **Débat d'orientation budgétaire 2023/2024.**

Raymond Pla dit que c'est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants. Il annonce qu'Ortaffa dans quelques années atteindra les 2000 habitants. Cette question ne relève donc pas d'une commune de la dimension d'Ortaffa. Il s'étonne que le groupe DMO ne le sache pas.

Louis Klee répond qu'on le sait parfaitement, mais que cela ne l'exonère pas de la nécessité de faire un débat d'orientation budgétaire.

Raymond Pla indique qu'il se réfugie derrière la réglementation.

Pierre Ortal lui rappelle qu'il n'est pas écrit qu'il ne doit pas le faire. D'autant plus compte tenu des grands discours de Marie Pierre Sadourny sur le fait que la Mairie est une grande maison transparente. On se rend bien compte encore aujourd'hui qu'en refusant ce débat vous ne souhaitez aucune transparence sur ces sujets.

Raymond Pla confirme qu'il n'organisera pas de débat d'orientation budgétaire 2023/2024.

Pierre Ortal et Louis Klee en prennent bonne note et annoncent que de ce fait nous passerons beaucoup de temps sur ces questions lors du conseil municipal concernant le budget 2023.

- **Organisation d'un débat public concernant l'urbanisme.**

Raymond Pla indique que cela était prévu. Avec une consultation des habitants et riverains concernés. Malheureusement nous avons reçu le recours gracieux du collectif des boulistes. Il prétexte que l'avocat de la commune aurait indiqué qu'à partir de ce moment-là, il n'y a plus lieu de faire un débat public. Il faut laisser faire la justice.

Pierre Ortal précise que notre question n'était pas limitée aux parcelles que le maire souhaitait vendre.

- **Présentation de l'activité et résultats de la miellerie coopérative.**

Raymond Pla indique que la Mairie ne gère pas la miellerie et que nous ne sommes pas habilités à demander des comptes à la miellerie. Cette question sera traitée dans les questions diverses en fin du conseil municipal avec la question sur les paniers cadeau aux seniors.

19mn 42 Raymond Pla commence l'ordre du jour

- **Retrait de la délibération n°2022-55 concernant la désaffectation et déclassement de parcelles communales section AK 85, 115, 118, et 119.**

Vote POUR le retrait à l'unanimité.

Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Mélanie Grolet (Diaz) et Xavier Lougarre par procuration, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

Louis Klee demande qu'il soit expressément ajouté au PV de ce conseil que ce vote ne préjuge absolument pas des recours à venir que nous avons déposés et que nous pourrions déposer.

Raymond Pla confirme qu'il a bien entendu et que c'est enregistré.

Pierre Ortal s'étonne de cette remarque, vu que même en étant enregistrés les derniers PV étaient faux.

Raymond Pla répond que là c'est un outil légal.

Pierre Ortal rappelle en montrant à tous son téléphone, que n'en déplaise à Raymond Pla, cela aussi est un outil légal, et que n'importe qui dans la salle peut enregistrer légalement les débats d'une réunion publique.

- **Retrait de la délibération n°2022-56 concernant la désaffectation et déclassement de parcelles communales Section AH 95, 96 et 97**

Vote POUR le retrait à l'unanimité.

Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Mélanie Grolet (Diaz) et Xavier Lougarre par procuration, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

Pierre Ortal demande quelles sont les conséquences de ces 2 votes.

Raymond Pla répond que les conséquences ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Que ces 2 délibérations sont retirées.

Pierre Ortal insiste pour qu'il soit expliqué que, du fait du retrait de ces délibérations, elles ne sont plus exécutoires et que donc de ce fait, les délibérations de vente qui en découlaient ne sont elles-mêmes pas exécutoires. *(NDLR le retrait signifie que ces délibérations sont alors réputées n'avoir jamais existé et n'avoir produit aucun effet juridique et cela à compter de leur date d'adoption)*

Raymond Pla confirme : « absolument »

Pierre Ortal demande quelle est la nouvelle stratégie pour répondre à la situation financière de la commune.

Raymond Pla répond que ça fera l'objet d'une réunion de travail et d'un prochain conseil municipal.

Pierre Ortal rappelle que des solutions alternatives ont été proposées et qu'en raison des comptes de la mairie, il est urgent d'organiser un groupe de travail sur ce point et une réunion publique sur l'urbanisme puisque maintenant il n'y a plus de décisions de justice à attendre compte tenu du retrait de ces délibérations qui de facto annule la vente des parcelles concernées.

Raymond Pla répond « je vous remercie c'est noté »

- **Raymond Pla passe aux finances. Il demande à la DGS de prendre le relais.**

Marie Giné expose que notre Communauté des Communes a décidé d'allouer à ses communes membres un montant du fond de concours afin d'accompagner les projets communaux. La commune d'Ortaffa, dans le cadre du concours du fond de solidarité sur la période de 2022 à 2026, peut prétendre à une subvention à hauteur de 80 160 €. Nous avons demandé un montant du fond de solidarité de 69 963€ pour participer au financement de la construction du restaurant scolaire, salle de motricité et espace d'accueil de loisirs.

Marie Giné rappelle que ce projet ne peut pas être financé par plus de 80% de subventions.

Pierre Ortal demande si cette nouvelle subvention vient se greffer au plan de financement de ce projet ou si elle remplace un autre financement.

Marie Giné répond que toutes les subventions n'avaient pas encore été sollicitées. Que cela s'ajoute et donc viendra en déduction des fonds d'autofinancement de la mairie.

Pierre Ortal demande quelle est la part de l'emprunt, des subventions et de l'autofinancement dans ce projet.

Marie Giné indique que l'autofinancement sera de 20% et les 80% restant étant financés par les partenaires (CAF, Département, Région, Etat, Communauté des communes). Le budget global étant de 736 452.67 € HT.

Pierre Ortal demande si aujourd'hui ça ne coûte pas plus que ce budget.

Marie Giné répond que NON

Louis Klee demande quelle partie du plan de financement du projet ce fond viendra alléger ?

Marie Giné répond que cela permettra à la commune d'avoir moins de financement à sa charge.

Pierre Ortal demande où seront attribués les fonds non utilisés pour ce projet.

Raymond Pla et Marie Giné précisent que ces fonds resteront dans l'investissement au chapitre 21 (immobilisations corporelles) sans être attribués à un autre projet précisément.

Louis Klee relève que cette nouvelle subvention permet de combler un déficit de subventionnement et d'atteindre les 80% de subvention maximum. Il fait remarquer qu'il serait préférable pour une bonne compréhension de tous de pouvoir disposer d'une présentation papier ou projetée sur écran. A partir du moment que l'on n'est que dans des explications orales, on se dit qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Il serait donc intéressant d'avoir un tableau précis de financement de ce projet, pour savoir ce qui manque et ce qui ne manque pas.

Raymond Pla répond que nous n'allons quand même pas nous plaindre parce que nous avons obtenus des subventions.

Louis Klee répond que nous ne nous plaignons pas, mais qu'on demande des explications. Ce n'est pas la même chose. Il rappelle à Raymond Pla qu'il doit en rendre compte de manière claire. La question n'est pas accusatoire. On pose des questions c'est tout comme tout citoyen qui a le droit de poser des questions.

Selon Raymond Pla les réponses seront données au moment du budget puisque tout ressortira à ce moment-là.

Marie-Pierre Sadourny explique que c'est un projet du mandat qu'on a tous soutenu et qu'on a sollicité toutes les subventions auxquelles on pouvait prétendre. On ne l'a pas fait en 2020 et 2021, on le fait maintenant. Ces fonds de concours vont rentrer en déduction de la partie auto-financement de la commune. Les fonds resteront dans le chapitre investissement. Il n'y pas de loup.

Louis Klee lui dit qu'elle ne répond pas vraiment à la question posée. Il demande simplement un tableau de financement de ce projet et de l'ensemble des projets d'investissement pour qu'on les comprenne. C'est gênant que les explications soient seulement orales.

Marie-Pierre Sadourny répond : « aucun souci vous l'aurez ».

Raymond Pla passe au Vote :

POUR à l'unanimité. Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Mélanie Grolet (Diaz) et Xavier Lougarre par procuration, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

- **Délibération qui annule et remplace la délibération 2019-41 sur le RIFSEEP et CIA**

La DGS expose que des nouveaux grades ont été inclus dans les tableaux.

Danielle Figuères demande des explications sur les termes RIFSEEP ET CIA ;

Marie Giné explique qu'il s'agit du régime indemnitaire de référence tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La CIA (complément indemnitaire annuel) est une prime optionnelle, facultative.

C'est très réglementé. En fonction des grades il y a des barèmes.

Louis Klee demande si cette délibération est passée au contrôle de légalité.

Marie Giné, répond que la gestion des ressources humaines n'est pas contrôlée par la trésorerie mais par la préfecture et le centre de gestion dont Monsieur le Maire est vice-président.

Raymond Pla passe au Vote :

POUR à l'unanimité. Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Mélanie Grolet (Diaz) et Xavier Lougarre par procuration, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

- **Tableau des effectifs des emplois permanents.**

La DGS expose que quand il y a des vacances de postes ou des recrutements, l'assemblée doit voter le tableau des effectifs. D'autant qu'à ce jour nous avons 5 agents qui ont l'ancienneté nécessaire pour être promus à partir du 1^{er} janvier à des avancements de grades.

Pierre Ortal demande si ces agents en ont fait la demande.

Marie Giné répond que non et qu'il semble qu'ils ne suivent pas leur avancement de carrière. Dans la pratique, elle précise qu'elle est là pour donner l'information.

Pierre Ortal demande quel sera l'impact au niveau des salaires.

Marie Giné précise qu'il y aura une augmentation de la masse salariale de 3000 € sur l'année

Louis Klee demande si cette délibération est passée au contrôle de légalité.

Raymond Pla répond que oui.

Pierre Ortal demande la liste du registre du personnel avec l'historique, les entrées, les sorties, qui est permanent qui ne le n'est pas, quelle évolution sur quelle base.

Marie Pierre Sadourny répond que c'est consultable en Mairie. Marie Giné dit qu'on ne transmet pas les noms des agents. Le recrutement et l'évolution des agents est à la discrétion du Maire.

Raymond Pla passe au vote :

POUR à l'unanimité. Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Mélanie Grolet (Diaz) et Xavier Lougarre par procuration, Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

- Délibération concernant la suppression des postes de 3^{ème} et 4^{ème} adjoint au maire.

Raymond Pla lit la délibération et passe au Vote :

4 ABSENCES : Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

10 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny, Mélanie Grolet (Diaz) et Xavier Lougarre par procuration

Pierre Ortal repose la question des indemnités des élus.

Raymond Pla répond que nous l'aborderons lors du vote du budget. En faisant le comparatif entre 2022 et 2023 sur ce chapitre.

54mn09 – Raymond Pla passe aux questions et informations diverses

- Distribution des colis aux aînés.

Raymond Pla explique qu'il avait été fait le choix de faire travailler les commerçants locaux.

Pas d'augmentation du coût du colis malgré le contexte (20€ le colis).

Le 5 janvier 2023, une administrée signale à la mairie le délai de péremption du pain d'épice daté au 20 février 2022.

Le 5 janvier la DGS a mobilisé le personnel communal pour récupérer les pains d'épices non consommés. La DGS a appelé chaque élu concerné par le colis pour les prévenir. Elle a appelé M Klee pour l'informer de la situation. Ce dernier lui a précisé qu'il l'était et que tout le monde était au courant déjà depuis un moment. Raymond Pla considère que ce type de comportement pose la question de la responsabilité d'un élu et de son rôle parce qu'il s'agit de la sécurité des personnes parce que nous ne savons pas à ce moment-là si le pain d'épice pouvait porter préjudice aux personnes qui le consommeraient.

Donc nous avons fait le nécessaire dès que nous avons été informés, ajoute le Maire. Je regrette que Monsieur Klee ne nous ait pas informés puisqu'il le savait, c'est à dire bien avant cette date.

Il ajoute que des dizaines de personnes nous ont présenté leur vœux et remercié des colis livrés.

Raymond Pla lit quelques cartes dont celle de M. et Mme Toulotte.

Michel Barcelo explique le problème concernant la datation des 170 pains d'épices produits. Le fournisseur a fait une erreur de datation de 2022 au lieu de 2023 sans qu'ils soient périmés. Il y a eu aussi des problèmes de conservation de ces produits emballés trop rapidement.

Il présente ses excuses. Il rappelle la traçabilité et la qualité des miels produits et de ceux qui peuvent être utilisés à la transformation.

Il rappelle que toutes les mesures de retrait ont été mises en place.

Louis Klee remercie de ces explications. Il indique avoir appelé le fabricant « les Sœurs Durand » pour comprendre le problème. Il trouve très curieux l'interprétation de son propos par M. le Maire et de la DGS. Il a en effet dit à la DGS qui l'avertissait du problème qu'il était déjà au courant parce qu'il avait déjà reçu pas mal de retours des gens du village qui s'étaient rendu compte de ce problème. Il ne pouvait pas imaginer que le Maire ne soit pas plus au courant. Chacun est responsable de ce qu'il reçoit, il regarde ou il ne regarde pas.

Pierre Ortal précise que la 1^{ère} responsabilité est de surveiller en amont ce qu'on offre. Il demande combien cela a-t-il coûté à la mairie en temps passé des agents pour gérer ce problème.

Michel Barcelo assure que la miellerie compensera par un produit de remplacement.

Louis Klee approuve et indique que dans une situation comme cela le mieux c'est de s'excuser et non d'accuser les autres. C'est minable d'accuser les autres. « Mr Klee a dit ceci et un tel à dit cela, » je suis indigné ... et ces propos sont inutiles.

- **Les bio déchets :**

En 2024 la loi s'appliquera pour trier les bio déchets. Le SYDETOM a retenu notre communauté de communes pour faire des tests pour la collecte de ces déchets. La communauté de communes a choisi Ortaffa pour faire un test sur l'ensemble du village d'ici le mois d'avril . Chaque administré va recevoir un flyer expliquant comment trier nos bio déchets. Ensuite un ambassadeur de la communauté de communes fera le tour de tous les secteurs pour expliquer comment, pourquoi et avec quel moyen trier. Deux possibilités : un petit container et, pour ceux qui ont un jardin, un composteur. Ces équipements seront distribués à tous les administrés qui en font la demande gratuitement.

- **Éclairage public**

Raymond Pla informe de l'extinction de l'éclairage public d'Ortaffa à partir du 13/02/23 de 23h30 à 5h30. Le village sera entièrement sans éclairage public. Une information sera distribuée à tous les habitants afin que les gens qui rencontreront des problèmes dans leur secteur nous alertent. La mairie sera réactive en fonction de la réaction des administrés.

En fonction de ces retours, nous déciderons si nous devons rester allumés sur certains secteurs. Cela demandera un investissement pour la commune entre 3 et 5 K € par zone.

Pierre Ortal rappelle que lors du vote de la délibération Raymond Pla, Marie Pierre Sadourny et Marie Giné avaient exposé que l'extinction de l'éclairage public par zone devait être effective courant décembre 2022, et que nous pourrions zoner et que cela devait apporter à la commune 40% d'économie de consommation d'électricité.

Aujourd'hui on apprend qu'en fait, ce n'est qu'une expérience, mise en place avec 1 mois et demi de retard et qu'en plus le zonage nécessitera des investissements supplémentaires et qu'à ce jour la commune n'a pas les moyens de le faire.

Raymond Pla confirme. Il précise qu'ils espéraient que cela se passe comme annoncé, mais le service de la communauté de communes n'a pas pu répondre à toutes les demandes des communes.

Marie Pierre Sadourny précise que ce n'est pas une question de ne pas être capable. Ce n'est pas nous qui gérons mais la communauté de communes. Quand nous avons pris la délibération, je ne

pense pas qu'on ait dit un délai d'un mois, et la communauté de communes nous a annoncé un délai à mi-février.

Selon elle, ce qui est important c'est les aspects de sécurité, la protection des animaux ... et d'associer la population pour avoir son retour.

Pierre Ortal lui demande avec quels moyens ?

Marie Pierre Sadourny répond qu'on ne parle pas de moyens mais de projet et de concertation qui nous permettra de se caler en fonction des besoins par secteur. Elle précise qu'on aura les moyens puisqu'il est prévu des économies sur la consommation.

Marie Giné confirme que l'économie est estimée entre 30 et 40%

Pierre Ortal indique que si nous utilisons cette économie pour financer les « zonages » ça ne sera plus une économie.

Marie Giné explique que ça sera une économie sur le budget de fonctionnement et que la charge sera sur l'investissement. Ce sont 2 sections différentes.

Pierre Ortal souligne qu'en effet ils savent être très souples dans le mouvement entre ces 2 sections.

Raymond Pla réagit en affirmant qu'il n'y a aucune souplesse entre les sections et les chapitres.

Pierre Ortal contredit en précisant que visiblement il y en a eu beaucoup ces dernières années, puisque Marie Pierre Sadourny a expliqué publiquement qu'il a été pratiqué de la cavalerie dans la gestion de la commune.

Marie Pierre Sadourny dit qu'il y a une différence entre la comptabilité publique et la comptabilité privée. Là on est en comptabilité publique. On n'arrange pas les comptes de chapitres en chapitres.

Pierre Ortal lui répond que c'est pourtant ce qu'elle a reconnu publiquement plusieurs fois.

Marie Pierre Sadourny, « non je n'ai pas dit ça. J'ai dit que la raison qui nous a amenés à la situation difficile d'aujourd'hui, c'est qu'on a fait de la cavalerie ».

Pierre Ortal précise « c'est un délit ».

Marie Pierre Sadourny confirme : « tout à fait ».

Pierre Ortal lui demande sur la base de quelles preuves elle conclut qu'il s'agit de cavalerie.

Marie Pierre Sadourny explique qu'il s'agissait il y a quelques années d'utiliser de l'argent lié à un investissement pour l'utiliser à autre chose. « Et je m'arrêterai là. »

Danielle Figuères trouve ces explications vagues et demande des détails : quels investissements ? quels projets ? quels montants ?

Marie Pierre Sadourny essaie de la railler en prétendant que Danielle Figuères était à l'époque la vice-présidente de la Commission des finances et lui demandant qu'elle puisse s'expliquer sur ce sujet. Danielle Figuères, corrige la mauvaise information donnée par Marie Pierre Sadourny en précisant que le VP de la commission des finances sur le précédent mandat était Mathieu Baiges.

Pierre Ortal rappelle à Marie-Pierre Sadourny qu'elle est 1^{ère} adjointe, qu'elle dispose d'une délégation sur tous les sujets et est membre de la commission des finances. Que plutôt que de constamment renvoyer sa propre responsabilité sur les autres, elle devrait donc être capable d'expliquer la cavalerie qui a été pratiquée.

Marie Pierre Sadourny répond qu'on n'est pas au tribunal ici et qu'on ne doit pas être de mauvaise foi.

André Girbal lui répond que visiblement là elle pratique assez bien la mauvaise foi.

Raymond Pla intervient pour remercier les gens.

Louis Klee dit que nous avons d'autres questions à poser :

D'abord, une information sur les associations pour leur participation aux loyers et charges.

Raymond Pla l'interrompt pour dire qu'il n'avait pas reçu cette question dans les temps.

Louis Klee insiste en lui disant qu'il avait reçu les associations sur ce sujet.

Raymond Pla confirme qu'il a reçu les associations et qu'elles continueront de l'être parce que nous ne travaillerons jamais sans les associations. Aujourd'hui elles ont eu une 1^{ère} information. Elles en auront d'autres dès que nous aurons d'autres éléments. Il précise qu'il n'a pas demandé à l'association Muscuffanenc de payer un loyer. Qu'il a juste donné une information.

Raymond Pla remercie tout le monde et annonce que la séance est levée. **1H27MN**

L'assemblée et le public dans la salle protestent sur la manière brutale de clore la séance.

Une administrée l'interpelle en lui demandant d'accepter le débat démocratique en écoutant les gens du village venus assister au conseil municipal.

Raymond Pla remercie encore le public d'être venu et précise qu'il est à leur disposition pour les recevoir quand ils veulent sur tous les sujets qui les préoccupent.

L'administrée lui répond que c'est justement le bon moment pour échanger publiquement.

Raymond Pla refuse à nouveau, confirme que la séance est terminée et quitte la salle avec Marie Giné.